

**NOTE D'INFORMATION AUX PARENTS D'ELEVES**  
**RELATIVE AU REGLEMENT DE L'INTERNAT**



**INTERNAT DORIAN**

Le lycée Dorian propose un **service annexe de restauration et d'hébergement** qui fonctionne du jour de la rentrée scolaire au dernier jour de l'année scolaire selon les dates du calendrier officiel.

Le service de restauration accueille les élèves internes :

- petit déjeuner de 06:45 à 08:00 du lundi au samedi
- déjeuner de 11:30 à 13:30 du lundi au vendredi
- dîner de 19:00 à 20:00 du lundi au vendredi - excepté la veille des jours fériés et la veille des vacances scolaires.

Le règlement intérieur du lycée s'applique à l'internat.

**INSCRIPTION DU 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2018**

Vous trouverez, en annexe, la **fiche d'inscription** au service de restauration et d'hébergement au lycée Dorian.

Les frais d'internat sont annuels, forfaitaires et payables en trois fois, dès l'inscription ou la réinscription et le solde réglé dès la réception de l'avis aux familles.

Le paiement est effectué chaque trimestre à réception de facture. (hors 1<sup>er</sup> trimestre où un chèque d'acompte est demandé pour valider l'inscription)

**TARIFS DU 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2018**

Les tarifs de l'internat sont déterminés chaque année par le Conseil régional d'Ile-de-France.

L'inscription au service n'est enregistrée qu'après le **PAIEMENT (exclusivement par chèque)**

- d'un acompte selon votre tranche (voir tableau)
- d'un dépôt de garantie encaissé de 76,00€ pour les nouveaux inscrits. (cette caution est encaissée et restituée lorsque l'élève quittera l'établissement.

A défaut de ce paiement, l'élève ne sera pas admis à l'internat.

#### Restitution du dépôt de garantie :

TRANCHES QF	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
Tarif/repas	1,20 €	1,40 €	1,60 €	1,80 €	2,00 €	2,20 €	2,40 €	2,70 €	3,20 €	3,70 €
Aide régionale/repas	1,50 €	1,30 €	1,10 €	0,90 €	0,70 €	0,50 €	0,30 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Montant du forfait internat	731,0 6 €	731,0 6 €	731,0 6 €	731,0 6 €	731,0 6 €	731,0 6 €	731,0 6 €	731,0 6 €	731,0 6 €	731,0 6 €
Aide régionale	339,0 0 €	293,8 0 €	248,6 0 €	203,4 0 €	158,2 0 €	113,0 0 €	67,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Forfait à payer par la famille	392,0 6 €	437,2 6 €	482,4 6 €	527,6 6 €	572,8 6 €	618,0 6 €	663,2 6 €	731,0 6 €	731,0 6 €	731,0 6 €
--------------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

Le dépôt de garantie sert à garantir la bonne exécution du paiement du loyer et des charges, le bon entretien et la restitution de la chambre en bon état en fin d'année scolaire. Il est restitué, par virement, par le bureau de l'Intendance après la remise des clés.

#### 2-Changement de régime.

A titre exceptionnel, il est possible de changer de régime à la fin d'un trimestre, en le signalant impérativement par écrit à l'intendance.

Le changement ne sera effectif, au plus tôt, que dix jours après réception de la demande écrite.

#### 3-Tarifs prévisionnels du 1<sup>er</sup> trimestre 2018 : forfaitaires payables en 10 tarifs selon votre quotient familial

Les tarifs des 2<sup>èmes</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres seront communiqués ultérieurement.

#### (\*) Dépôt de garantie pour les nouveaux inscrits 2018/2019.

#### 4-Modalités de paiement.

**Le règlement est effectué UNIQUEMENT au bureau de l'Intendance :**

- par chèque libellé à l'ordre de l'Agent comptable du Lycée Dorian (en dehors des ouvertures, une boîte aux lettres rouge est à votre disposition près du bureau)
- par carte bancaire au bureau de l'Intendance
- par espèces au bureau de l'Intendance

Les horaires d'ouverture du bureau de l'Intendance sont : **7h45 – 16 h 45 du lundi au vendredi.**

### **5-Badge.**

Pour toute première inscription à la restauration scolaire Dorian, un badge est délivré gratuitement à chaque élève pour la durée de l'année scolaire.

Toute détérioration ou perte du badge fera l'objet d'un renouvellement payant.

### **REMISES**

Remise d'ordre accordée de plein droit (sans que les familles en fassent la demande) pour :

- Stage obligatoire en entreprise
- Fermeture du service en cas de force majeure (grève, etc...)
- Décès de l'élève
- Elève exclu par mesure disciplinaire
- Séjour pédagogique ou voyage
- Périodes de concours de classes préparatoires

Remises d'ordre accordées sous condition et sur demande écrite de la famille :

- Absence justifiée de plus de 15 jours (ex. certificat médical)
- Départ définitif de l'établissement, justifié par un exeat de sortie du lycée Dorian
- Elève changeant de catégorie, passant de demi-pensionnaire à externe : l'élève doit signaler immédiatement son changement de régime et le badge de demi-pensionnaire doit être suspendu le même jour dans la qualité de demi-pensionnaire

La demande de remise est présentée par écrit de la famille avec les pièces justificatives, la décision est prise par le chef d'établissement qui apprécie les motifs invoqués au vu des justificatifs.

**N. B.-** Les départs anticipés pour cause d'examen ou d'arrêt des cours sont pris en compte dans le calcul du 3<sup>ème</sup> terme et ne donnent donc pas lieu à remise supplémentaire.